



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 40694

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de bon nombres de jeunes salariés débutants au sein des professions libérales juridiques qui souhaitent pouvoir s'installer « à leur compte ». Souvent, ils se heurtent à la rareté et au coût de location de locaux professionnels notamment dans les grands centres urbains dont Paris est l'illustration. Il lui demande si le Gouvernement entend faciliter la transformation de locaux à usage mixte ou permettre le groupement de locaux interprofessionnels.

Texte de la réponse

Le comité interministeriel des professions libérales qui s'est tenu le 4 juillet sous la présidence du Premier ministre a demandé aux départements ministériels concernés de préparer des projets de textes relatifs aux baux professionnels et à la transformation d'usage des baux d'habitation en locaux professionnels permettant à la fois d'assurer une protection efficace du parc de logements et de ne pas faire obstacle à la première installation des professionnels libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40694

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3604

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5659